

Séance du 18 Novembre 2024

Nombre de  
 conseillers

- en exercice	14
- présents	8
- votants	12
- absents	6
- exclus	0
- vote pour :	12
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	12/11/24

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à 18 heures 30, le conseil municipal de Planioles régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrit par la loi, à la mairie de Planioles, sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

**Etaient présents :** Lucette CARSAC, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACHERET Jean-Christophe, LACOUT Guy, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane,

**Absents/Excusés :** BAGNAUD Jean-Philippe, FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, LECORNE Jocelyne (pouvoir à ROURA G), MONTJAUX Morgan, TAURAND François (pouvoir à LACOUTG).

Délibération n°  
 CM20241811-01

OBJET

*Augmentation  
 des loyers  
 communaux au  
 1<sup>er</sup> janvier 2025  
 Suivant l'indice  
 de référence des  
 loyers du 3<sup>e</sup>  
 trimestre 2024  
 de l'INSEE.*

Pascale GARCETTE a été désignée comme secrétaire de séance

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux baux signés avec les locataires des logements communaux, il convient d'augmenter le montant des loyers communaux suivant l'indice de référence des loyers de l'INSEE, 3<sup>ème</sup> trimestre 2024 de 2.47 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Loyer précédent (2024) x IRL 3<sup>e</sup> trim 2024(144.51) / IRL 3<sup>e</sup> trim 2023(141.03) = loyer 2025

- Les loyers seront donc au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :
- -appartement ancien presbytère T3 : 324.08 €
- -appartement ancien presbytère T4 : 419.84 €
- -appartement ancienne mairie T3 : 361.71 €
- 

Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.  
 Pour copie conforme, le 18 Novembre 2024.

*Acte rendu exécutoire  
 après dépôt  
 en Sous-Prefecture  
 le 20 novembre 2024  
 et publication ou  
 notification  
 du 20 novembre 2024*

Le Maire,  
 Guy LACOUT.



*(Handwritten signature of Guy LACOUT)*